

à ses côtés M. l'abbé Giband, aumônier de la société ; M. R. Bellemare, président et M. A.-B. Longpré, vice-président du conseil particulier.

Après la prière et la lecture d'usage, l'assistant-secrétaire lit le compte rendu de l'assemblée générale du 9 décembre dernier et un résumé des recettes et dépenses des conférences à cette époque. Les conférences firent ensuite, à tour de rôle, le rapport, de leurs œuvres pour les derniers trois mois. Quoiqu'elles n'aient pas toutes rendu leurs comptes, cependant les états fournis font juger suffisamment du zèle et de l'activité des sociétaires. Douze rapports présentés constatent qu'on a distribué aux pauvres, du secours au montant de près de trois mille piastres—ce qui porterait à plus de quatre mille cinq cents piastres le chiffre des aumônes de toutes les conférences, durant la période susdite. Et il faut remarquer que plusieurs conférences n'ont pas mis au chapitre des dépenses, dans ce dernier rapport, le prix du combustible, dont elles ont fait provision au commencement de l'automne et qui se trouve inclus dans leur rapport précédent..

Le rapport de la conférence St-Joseph contenait un trait fort édifiant. Parmi les pauvres secourus par cette conférence se trouvait un protestant dont la femme et les enfants étaient catholiques. Cet homme étant tombé malade fut touché de l'empressement avec lequel les visiteurs de la conférence lui prodiguaient leurs soins. "Une religion qui inspire tant de charité dit-il, doit être la vraie religion," et il se convertit. Au baptême il reçut le nom de *Vincent*, qui était à la fois celui du président de la conférence et celui du patron de notre société. Quelques jours après le pauvre homme mourait de la mort des justes, et les membres de la conférence se faisaient un devoir d'assister à ses funérailles.

Cette même conférence a distribué des vêtements aux pauvres pour une valeur de \$276.52, depuis le commencement de l'hiver.

La conférence Sainte-Famille a rapporté la belle conduite d'un jeune médecin membre de notre société, qui s'est dévoué à soigner une pauvre femme atteinte d'une maladie dégoûtante et qui a réussi à la guérir.

Après ces rapports, M. le président du conseil particulier a donné lecture de la lettre qu'il écrit au président du conseil supérieur, à Québec, en lui envoyant le compte rendu des œuvres de notre société pour l'année 1888.

M. l'abbé Sentenne, sur l'invitation de M. Bellemare, fit ensuite une courte mais éloquente allocution à l'assemblée. Il félicita les membres du résultat satisfaisant de leurs travaux et les engagea chaleureusement à se dévouer de plus en plus aux bonnes œuvres. Parmi ces œuvres il en signala une qui se recommandait aujourd'hui tout particulièrement à l'attention des fidèles : l'œuvre de la tempérance. Mgr l'Archevêque désire que tous les catholiques signent une requête qui doit être présentée au gouvernement provincial, pour obtenir une loi qui restreigne le nombre des licences d'auberge et le débit inconsidéré et immodéré des